

LINGUET.

LETTRE D'UN FRANÇAIS A UN JOURNALISTE SUR LES SPECTACLES D'ANGLETERRE.

.... Je suis à Londres depuis peu de jours.... Je remplis de mon mieux et avec tout le scrupule possible mes fonctions d'Anglois adoptif. Je bois mon thé deux fois par jour, je mange mes *toasts* bien beurrées; je lis dévotement ma gazette tous les matins et tous les soirs....

Avant-hier je lus sur l'affiche OTHELLO: « Allons, dis-je à ma sœur, il faut voir Othello ... » Nous sommes donc arrivés à Covent-Garden; nous avons voulu prendre des billets pour les *boxes*¹, il n'y avoit pas de place. Nous avons voulu entrer à la première galerie, tout étoit plein.

Je proposois de monter à l'*upper-gallery*²; on m'a observé que ce poste étoit quelquefois dangereux; que dans certains moments de gaieté, les spectateurs libres qui l'occupaient se débarrassaient de leurs voisins en les faisant descendre par le vague de l'air dans le *pit* ou parterre, qui est au-dessous. Ma sœur fit un cri de terreur: je la rassurai en lui observant que cet usage de précipiter avoit été connu et pratiqué de tous temps chez les peuples libres; que les Romains avoient leur Capitole et leur roche Tarpéienne, où ils se donnoient ce plaisir; que les Juifs moins puissants, mais non moins célèbres, précipitoient quelquefois leurs prêtres de la terrasse du temple; que Jonas avoit été précipité dans la mer; que les Grecs révéroient le rocher de Leucate, d'où les amants malheureux se précipitoient pour se guérir; qu'enfin le saut du

1. Premières loges. — 2. Troisièmes loges.

haut en bas étoit un des exercices les plus chers à l'esprit humain, dans l'état d'indépendance, puisque tous ces exemples étoient tirés des républiques; qu'il n'étoit donc pas étonnant qu'ils se renouvelassent en Angleterre, où l'on est libre, et surtout au théâtre, où il y a encore plus de liberté qu'ailleurs. Elle me répliqua qu'elle n'étoit ni amante désolée, ni prophétesse, ni israélite, ni romaine, et qu'assurément elle n'entreroit point à l'*upper-gallery*.

Restoit donc le *pit*; nous y descendîmes, il n'y avoit pas de place. Je consentis à rester debout; un coin de banc découvert, à force de pousser, offrit à ma compagne de quoi s'asseoir à moitié, je la soutins de l'autre côté; la curiosité nous fit passer sur cette position incommode. Tout étoit brillant; la forme de la salle, carrée, couverte de dorure dans une partie, grise dans l'autre, sans accord, sans objet, n'avoit rien d'imposant; mais la foule des spectateurs, la quantité des lumières, l'attention de tous les visages animés de l'intérêt qu'excite une pièce du divin Shakspeare formoient un ensemble très-frappant.

A peine étions-nous établis, qu'un corps léger, mais vigoureusement lancé, me rasa la joue droite; comme un mouvement involontaire m'avoit fait détourner le visage, un autre, rejaillissant de dessus le chapeau de ma sœur, m'atteignit le nez du côté gauche: je restai immobile, ne sachant quel parti prendre pour éviter ces traits incommodes qui sembloient me chercher. Un de mes voisins, voyant ma surprise, me dit en riant: « Ne vous inquiétez pas: de ce côté-ci vous avez reçu une peau d'orange, et de l'autre il vous est arrivé un cœur de pomme. — Et pourquoi, s'il vous plaît, m'écriai-je, cette pomme et cette orange, à moi qui ne nuis à personne? — Ce sont, me répliqua mon instituteur, les fruits de la liberté. — Point du tout, lui dis-je, les oranges croissent en Portugal, où il y a l'inquisition, et à Malte, où je ne crois pas que la liberté ait un temple bien assuré. — Ah! dit-il, vous ne m'entendez pas; un des plus beaux privilèges du peuple anglois, c'est de dire tout ce qu'il veut et de faire ici tout ce qui lui plaît: or, le bon plaisir de ceux qui ont mangé cette orange et cette pomme ayant été de vous en envoyer les restes au visage, la constitution exige que vous l'enduriez. »

Cet argument ne sembloit pas décisif; j'allois lui répliquer et citer l'exemple des Grecs, des Romains, qui étoient libres, qui avoient des pommes et des oranges aussi, etc., quand je vis sortir des coulisses un homme grave, avec un grand balai à la main.... Je m'aperçus que le *proscenium* étoit couvert de ces débris de l'appétit de l'*upper-gallery*, dont j'avois éprouvé quelques échantillons; et mon voisin m'assura que, d'après cet effet de la constitution, le coup de balai étoit un préliminaire indispensable dans toutes les pièces angloises.

Enfin la pièce commença : n'ayant pas le bonheur d'entendre la langue, il m'a été impossible de juger du dialogue, je n'ai pu en saisir que ce qui me frappoit les yeux, comme le teint d'Othello, par exemple; c'est le premier nègre que j'aie vu jouer un rôle héroïque en Europe. Apparemment cette couleur fait quelque chose au fond de la pièce, sans quoi je ne concevrois pas pourquoi le divin Shakspeare l'auroit choisie; ce qui me confirme dans cette idée, c'est que l'acteur ennégrillonné pousse l'exactitude du costume jusqu'au scrupule; il a de petits cheveux de laine, un visage pointu, un nez épaté, de grosses lèvres, des yeux très-jaunes, de très-belles dents : jamais il n'y eut d'imitation si parfaite, et cette perfection devint encore plus sensible par le soin qu'a Brabantio de se teindre en blanc les sourcils et la barbe. Les oppositions et les contrastes étant un des grands secrets de l'art dramatique, on sent tout ce que la représentation gagne au teint de jais du héros mis à côté du poil soupe-de-lait de son beau-père....

Je me sentis tout d'un coup froissé, d'un côté, par un de mes voisins, qui, m'appuyant le revers de sa main fermée de toute sa force sur le *sternum*, s'en faisoit un point d'appui pour s'élever et admirer de plus près. Je me doutois bien que cela se faisoit en vertu de la constitution; mais comme dans toutes les choses humaines le remède est à côté du mal, j'appelai aussi la constitution à mon secours. La nature m'a doué de deux bras nerveux : j'en pliai un en arc, j'en fis un angle de quarante-cinq degrés, dont j'appliquai brusquement la pointe sur les reins de mon oppresseur; il s'écria : *God dam!* et me délivra de l'angoisse où sa curiosité m'avoit tenu.

Tout alla bien de là jusqu'à la fin du quatrième acte : alors les spectateurs autour de moi parurent partager la démence du nègre furieux : leur respiration étoit convulsive; ils sembloient répéter son rôle et vouloir s'élaner eux-mêmes sur le théâtre pour le partager. Après quelques mouvements désordonnés, ils commencèrent tout d'un coup à se jeter les uns sur les autres. Trois, grimpés sur les épaules de leurs devanciers, donnèrent l'exemple de monter sur les bancs. Un d'eux, pour s'y élever plus sûrement, me saisit par les cheveux. Ma sœur, épouvantée de ces commotions subites, ignorant les ressources et les franchises de la constitution, restoit à sa place demi-morte. Un des spectateurs lui appuya sa main sur l'épaule, et plaçant un talon sur ses genoux, s'en servit comme de gradin pour s'élaner sur le banc qu'il convoitoit. La douleur lui arracha un cri; elle tomba à la renverse. Je la soutenois : le vide que sa chute avoit fait fut rempli par la foule, qui ne prenoit pas seulement garde à ses gémissements : je vis l'instant où elle alloit être suffoquée, avant Desdemona, et d'une manière plus cruelle.

L'effroi me donna des forces : je fis sentir à ceux qui la pressoient de plus près la vigueur de mes poignets; et le tumulte inséparable de ce choc ayant enfin excité l'attention, j'ai eu le bonheur de l'arracher meurtrie, sanglante, de dessous les pieds des spectateurs qui donnoient tant de larmes aux transports d'Othello. Nous sommes sortis violemment émus et surpris de penser qu'en allant voir une tragédie à Londres, on pouvoit tout d'un coup s'en trouver le héros.

Tout cela tenant à la constitution et à la liberté nationale, je suis bien loin de m'en plaindre : j'oserai seulement vous proposer quelques questions, que je vous supplie de vouloir bien engager les jurisconsultes de ce pays à résoudre :

1° Seroit-ce manquer à la constitution, quand on va à la comédie, au *pit*, de s'y présenter avec un casque, une visière baissée, pour s'y garantir des présents de l'*upper-gallery*?

2° Pourroit-on être accusé de haute trahison, si l'on se munissoit, dans le même cas, d'une cuirasse, comme celle que le roi de Prusse donne à ses cavaliers, c'est-à-dire d'une armure à double face, afin de n'avoir à redouter, ni par devant ni par derrière, les

coups de poing des curieux que l'ardeur du spectacle met hors d'eux-mêmes?

3° La constitution ne défendant pas de semer des pointes, des chasse-trapes dans les jardins pour enclouer les voleurs, une femme qui est forcée, faute de place, d'aller au *pit*, ne pourroit-elle pas avoir sur les genoux quelques planches armées de clous bien aigus, afin de se garantir de servir d'escalier?

4° Le droit de monter sur les épaules des spectateurs bien placés est-il une prérogative inhérente à la qualité d'Anglois? et un étranger leste ne pourroit-il pas aussi bien en user qu'un naturel du pays?

L'ABBÉ MABLY.

LES VERTUS PRIVÉES ET LES VERTUS PUBLIQUES.

(Entretiens de Phocion.)

Entrons dans le détail des vertus que la politique doit cultiver, mais répondez-moi d'abord, Aristias. Quand vous achetez un esclave, vous importe-t-il peu qu'il soit gourmand, paresseux, fripon, menteur, ou qu'il ait les qualités opposées à ces vices? Ne vous est-il pas avantageux que votre voisin soit juste, humain et bienfaisant? Vous est-il égal que votre ami soit emporté dans ses goûts, débauché, injuste, crapuleux, ou qu'il soit attentif à remplir tous les devoirs d'un honnête homme? Quand un mariage, que je vous souhaite heureux, vous aura élevé à la dignité de père de famille, vous sera-t-il indifférent que vos enfants contractent l'habitude du vice ou de la vertu, et que votre femme ait les mœurs d'une courtisane, ou soit chaste, modeste, retirée et économe?

Je n'attends pas votre réponse, poursuit Phocion, je la sais. Mais puisqu'une femme, des enfants, des amis, des voisins vertueux et des esclaves fidèles à leurs devoirs sont si propres à nous rendre heureux dans le sein de nos familles où nous passons la plus grande partie de notre vie, pourquoi la politique négligerait-elle cette branche importante de notre bonheur? Je n'ignore pas que, sous prétexte de je ne sais quelle élévation d'esprit, nos Athéniens, que je ne comprends pas, plaisantent aujourd'hui avec dédain des vertus domestiques. On diroit que ce n'est pas la peine d'être honnête homme, à moins que d'être un héros. Mais c'est parce que la corruption, qui règne dans le sein de nos maisons,

nous rend incapables de pratiquer les vertus domestiques, que nous avons pris le parti de les mépriser. La modestie dans les mœurs nous paroît bassesse ou rusticité. Nous voulons que nos maisons soient une espèce d'asile, où la loi n'ose point entrer pour nous instruire de nos devoirs; et cependant c'est dans le sein des familles que des pères tendres et prudents ont donné le premier modèle des lois et de la société. Nous disons que c'est dégrader les magistrats que de les occuper de nos soins domestiques; mais en effet nous ne voulons qu'avoir impunément de mauvaises mœurs. Dégoûtés de la simplicité de nos pères, nous voulons du faste et de l'élégance jusque dans les vertus. Que c'est bien mal connoître leur nature et le lien qui les unit les unes aux autres!

Je ne crois pas aisément aux qualités sublimes de ces héros à qui il faut un grand théâtre et des foules de spectateurs. Ce n'est que par l'exercice des vertus domestiques qu'un peuple se prépare à la pratique des vertus publiques. Qui ne sait être ni mari, ni père, ni voisin, ni ami, ne saura pas être citoyen. Les mœurs domestiques décident à la fin des mœurs publiques. Pensez-vous, Aristias, que des hommes accoutumés à obéir à leurs passions dans le sein de leur famille, et sans vertu les uns à l'égard des autres dans le cours ordinaire de la vie, prendront subitement un nouveau génie et de nouvelles habitudes en entrant dans la place publique et dans le sénat; ou que leurs passions et leurs vices n'oseront les inspirer quand il s'agira de délibérer sur les intérêts de la république, et de décider de son sort? Lycurgue, moins présomptueux que nos sophistes et nos orateurs, ne l'espéroit pas; aussi eut-il une attention particulière à former les mœurs domestiques des Spartiates. Il porta plus de lois pour faire d'honnêtes gens, que pour régler la forme du sénat et la police des assemblées de la place publique. Il savoit que des hommes vertueux vont, comme par instinct, au-devant de leurs devoirs, et qu'ils auront toujours de bons magistrats.

DE MAIRAN.

LA PHYSIQUE CARTÉSIENNE.

Le Mécanisme, comme cause immédiate de tous les phénomènes de la nature, est devenu dans ces derniers temps le signe distinctif des Cartésiens; car à quoi les reconnoît-on sans cela, lorsqu'ils font profession de recevoir toutes les découvertes des modernes, et principalement de Newton? C'est donc là l'esprit du cartésianisme; les explications particulières que nous a laissées Descartes, n'en sont, pour ainsi dire, que le marc. Si ce grand génie revenoit au monde fidèle à ses leçons, il se féliciteroit des progrès qu'elles nous ont fait faire, il admireroit la sagacité de Newton dans ses calculs sur la physique céleste, il adopteroit ses ingénieuses recherches sur la lumière et les couleurs, et même ses attractions en tant qu'elles se manifestent dans leurs effets, et qu'elles nous cachent un mécanisme trop subtil ou trop compliqué dans leur cause; car enfin, diroit-il, le mécanisme est certainement partout où nous le voyons; mais nous ne saurions affirmer sans beaucoup de témérité, qu'il n'est pas là où nous n'avons pu encore le démêler. Il y avoit deux mille ans, au seizième siècle, qu'on cherchoit la cause mécanique de l'ascension des liqueurs dans les pompes, sans qu'on eût rien trouvé de satisfaisant sur ce sujet; donc, concluoit-on, la cause de l'ascension des liqueurs dans les pompes n'est pas mécanique. C'est d'un semblable raisonnement que l'horreur de la nature pour le vide et cent autres chimères prirent naissance. Le défaut de philosophie n'étoit pas dans l'ignorance de la pesanteur de l'air ou de tel autre fait inconnu, mais dans l'assertion précipitée d'une propriété de la matière, encore plus inconnue et tout à fait inintelligible. Je n'ai pas ignoré, pour-

suivroit ce philosophe, que mon principe ouvroit une carrière sans bornes, et dans laquelle ceux qui commenceroient leur course où j'ai fini la mienne, iroient plus loin que moi; je leur en ai fourni les moyens, et si je ne m'en suis pas toujours servi moi-même assez heureusement, je n'ai pas voulu du moins en imposer aux hommes et me dérober à leur censure par de respectables ténèbres: je suis venu au contraire le flambeau à la main, les exhorter à ne rien croire en matière de philosophie, que ce qu'ils verront clairement, soit des yeux du corps, soit de ceux de l'esprit. Du reste, ma physique est l'ouvrage de tous les siècles. Rien ne marque mieux la jeunesse de l'esprit humain, et n'est en même temps moins philosophique, que sa précipitation à juger que les connaissances qui ont échappé à ses derniers efforts, seront à jamais refusées à la postérité.

Ainsi parleroit Descartes, ainsi pensoit M. l'abbé de Molières. Convaincu de la solidité du principe, il eut le courage de le défendre et de se déclarer Cartésien. La difficulté de l'entreprise, le danger de l'exécution, le mérite et la réputation des adversaires, rien ne put l'arrêter. Ce n'étoit pas, comme dans les premiers temps du cartésianisme, à de foibles péripatéticiens esclaves plutôt que disciples d'Aristote, dénués de faits et sans géométrie, qu'il avoit affaire, c'étoit à des newtoniens habiles, et aguerris d'après Descartes, même sous les étendards de Newton, armés de tout l'attirail de l'astronomie et de la physique expérimentale, bons observateurs, et, à l'exemple de leur chef, grands géomètres. Il est vrai que le cartésianisme n'est plus interdit aujourd'hui ni persécuté comme autrefois, il est souffert, peut-être est-il protégé, et peut-être est-il important qu'il le soit à certains égards; mais il a vieilli, mais il a perdu les grâces que lui donnoit une persécution injuste, plus piquantes encore que celles de sa jeunesse.

DE MALESHERBES.

LE DROIT D'ÉCRIRE.

J'ai ouï dire sérieusement, qu'il est contre le bon ordre de laisser imprimer que la musique italienne est la seule bonne; et je trouve des gens qui s'en prennent à l'autorité, de ce que tel poème ou tel roman imprimé est détestable.

Je connais des magistrats qui regardent comme un abus de laisser imprimer, sur la jurisprudence, des livres élémentaires, et qui prétendent que ces livres diminuent le nombre des véritables savants.

La plupart des médecins voudraient qu'on défendit d'écrire en langue vulgaire sur la médecine.

Presque tous ceux qui ont joué un rôle dans les affaires publiques n'aiment point à voir écrire sur la politique, le commerce, la législation.

Les gens de lettres pensent de même sur la critique littéraire; ils n'osent pas proposer de la proscrire entièrement, mais leur délicatesse sur cet article est si grande, que, si l'on y avait tout l'égard qu'ils désirent, on réduirait la critique à rien...

Ce qu'il importe au public, c'est que le vrai soit connu; il le sera toujours quand on permettra d'écrire, et il ne le sera jamais sans cela. Si on défend de publier les erreurs, on arrêtera les progrès de la vérité, parce que les vérités nouvelles passent toujours, pendant quelque temps, pour des erreurs, et qu'elles sont rejetées comme telles, par des magistrats attachés aux anciennes habitudes.

Il y a un petit nombre de sciences démontrées: dans celles-là, on peut savoir avec certitude de quel côté est l'erreur; mais dans ces sciences, il n'y a aucun danger à laisser établir de faux prin-

cipes, parce qu'on est sûr qu'ils seront bientôt réfutés, s'ils ne tombent pas dans le mépris.

Dans toutes les autres, on n'est jamais sûr de ne pas se tromper soi-même. Et quel sera le censeur téméraire qui osera dire : Je suis assez certain de telle vérité, pour empêcher qu'on ne soutienne, en présence du public, le sentiment contraire? Quel sera celui qui osera marquer le terme des connaissances humaines, au point où il peut être arrivé, et qui défendra d'aller par delà, de peur de tomber dans l'erreur? Que deviendra la république des lettres, si on la soumet à ces dictateurs impérieux, dont l'ignorance, l'orgueil, les passions personnelles, l'attachement outré à un sentiment étoufferaient le germe des plus précieuses vérités?

Ce qui s'observe dans l'ordre judiciaire, est la règle invariable qu'on doit se prescrire à cet égard.

Chaque philosophe, chaque dissertateur, chaque homme de lettres doit être considéré comme l'avocat qu'on doit toujours entendre, lors même qu'il avance des principes qu'on croit faux. Les causes se plaident quelquefois pendant des siècles. Le public seul peut les juger; et à la longue, il jugera toujours bien, quand il aura été suffisamment instruit....

Il y a des sciences, où il ne serait pas possible d'écrire une ligne, sans courir grand risque, surtout la morale et la métaphysique, parce que chaque proposition est souvent regardée comme le germe d'une erreur punissable, et que l'auteur ne peut pas prévoir de quel système seront les juges.

Il ne serait pas possible non plus d'écrire, sans danger, d'autres histoires que des chroniques sèches, dépouillées de toutes réflexions, et qui ne présentent au lecteur aucun tableau, parce qu'il n'y a aucune histoire dont on ne puisse faire l'application au temps présent, et que l'auteur pourrait être accusé d'avoir voulu, par malignité, faire cette application.

La jurisprudence est une des sciences dans lesquelles les auteurs auront le plus à craindre, en disant librement leur façon de penser, puisqu'ils auront pour juges ceux qui peuvent en avoir une différente, et qui ne veulent pas qu'on les contredise....

On croit peut-être que les sciences physiques seraient à l'abri de cette gêne; et moi, je soutiens qu'elles y seraient aussi sujettes.

Si le premier auteur qui écrivit sur l'inoculation n'avait pas eu une approbation légale, je ne doute pas qu'on n'eût dénoncé son livre, qu'on ne l'eût mandé lui-même, qu'on ne lui eût défendu, ainsi qu'à tout autre, d'écrire en faveur de cette méthode dangereuse, et cependant les médecins anti-inoculateurs auraient eu la carrière libre.

Cela aurait suffi pour retarder de quelques années l'établissement de l'inoculation en France.